



Cernay
en direct

Dans votre Bulletin

Cernay
en direct

Témoignage d'un Sarnacien

Radioscopie de Cernay-lès-Reims

(source INSEE et CIVC)

Cernay s'étend sur un terroir de 16,5 km² et compte, au 1er janvier 2020, 1426 habitants, contre 1279 en 2012.

La densité moyenne de la population est de 86 habitants au km².

Zoom sur le terroir :

1399 hectares de terres agricoles

79 hectares de vignes

118 propriétaires fonciers de vignoble

23 exploitants commercialisant leur champagne.

Zoom sur les Sarnaciens :

600 foyers, occupés en moyenne par **2,4 personnes** sous le même toit, contre **275 logements** en 1968

210 familles avec des enfants

316 habitants de moins de **18 ans**

425 habitants retraités

37 personnes de plus de **80 ans** seules à leur domicile.

Zoom sur l'habitat :

La part des **propriétaires** de leur logement est de **85%** (51% au niveau du département)

Les Sarnaciens restent en moyenne **20,4 ans** dans leur logement (15,3 pour la Marne)

233 logements ont été construits avant 1970.

Zoom sur le niveau de vie :

36 millions d'euros ; un chiffre qui représente le revenu cumulé de la population en 2018. Ce chiffre peut se lire comme le PIB de la commune.

Zoom sur l'emploi et l'activité :

91% des salariés ont un CDI

77 habitants travaillent à temps partiel dont **60 femmes**

55 personnes sont inscrites à Pôle emploi

Le taux de **chômage** à Cernay est de **6%** pour la tranche **15/64 ans** (14% pour la Marne).



Sarnaciens, Sarnaciennes,

J'ai choisi d'aborder dès les premières lignes de cet éditorial, le sujet de la fiscalité locale puisqu'il est d'actualité à cette époque de l'année. Nombre d'entre vous ont constaté une évolution de leur taxe foncière pour laquelle il est nécessaire de vous donner quelques explications.

Depuis toutes ces dernières années, la commune a réalisé des efforts d'investissements importants sans accroître la fiscalité.

Cernay-lès-Reims, avec ses taux de 2019, était classée 7ème des communes de la Marne, avec les taux les plus bas ; ce qui signifie donc que 136 communes de la Communauté Urbaine du Grand Reims avaient des taux plus élevés.

En passant notre taux de foncier bâti à 15%, ce sont encore 124 communes sur 143 qui ont des taux plus élevés dont Sacy 30,18%, Reims 29,26%, Bétheny 26,73%, Saint Mêmes 26,25%, Champigny 23,82%, Nogent-l'Abbesse 18,3% ...

J'attire votre attention sur le fait que l'évolution de 44% des taux nominaux (passant de 10,52 à 15% en foncier bâti et de 5,72 à 8,16% en non bâti) a un impact sur la cotisation finale en euros de l'ordre de 10 à 15%, en moyenne, selon les foyers.

Il était nécessaire de rattraper les taux, tout en restant mesuré, par rapport aux autres communes. Il fallait rétablir les recettes fiscales compte-tenu de la baisse des dotations de l'Etat, passant de 123 € en 2012 à 26 € par habitant en 2020, soit une perte de recettes annuelles de 137 352 €.

De plus, l'Etat nous octroyait des subventions minimales compte tenu du potentiel fiscal élevé de la commune, c'est-à-dire de la possibilité d'augmenter les taux considérés et de la pression fiscale trop basse du fait des taux peu élevés.

Le conseil municipal et moi-même souhaitons continuer à vous apporter des services, à investir dans des structures nouvelles, à avoir un village attractif.

Enfin, un engagement formel est pris, celui de ne plus bouger les taux pendant les 5 années à venir.

Quelques mots pour clore cet éditorial sur la vie communale qui a été malheureusement marquée par une crise sanitaire sans précédent en plein renouvellement du conseil municipal. Tous les calendriers ayant été bouleversés, peu de projets ont pu être mis en oeuvre. A l'heure de l'impression de ce bulletin, nous voilà à nouveau confinés.

Souhaitons que 2021 démarre sous des auspices plus sereins ! En attendant, je garde espoir que les fêtes de fin d'année puissent néanmoins se préparer dans les meilleures conditions possibles.

Prenez soin de vous, et protégez-vous !

Patrick BEDEK

Au fil des jours passés



Vœux 2020

Début janvier, Monsieur le Maire a présenté les vœux de la municipalité à l'ensemble de la population ainsi qu'aux personnalités présentes. L'occasion de faire une rétrospective des chantiers achevés courant 2019 tels que le restaurant et la cantine scolaire. Dans une période de campagne électorale pour les municipales, il n'était pas autorisé à présenter le programme envisagé pour le mandat suivant. Cette cérémonie s'est clôturée en partageant un moment de convivialité toujours apprécié de tous.



Repas des aînés

Dimanche 26 janvier 2020, 130 personnes se sont retrouvées dans les magnifiques Salons Degerman de Reims pour un déjeuner avec animation, offert par le Centre Communal d'Action Sociale de Cernay. Nos Aînés ont particulièrement apprécié le repas servi dans un lieu unique caractéristique de la période Art Déco. Quelques pas de danse ensuite ont favorisé la digestion... Les doyens de la manifestation, Madame Simone PEYROTH et Monsieur Maurice MACHET, ont reçu un panier garni remis par Monsieur le Maire à l'issue de cet après-midi très convivial. Souhaitons pouvoir nous retrouver en 2021 !



Marché d'Elles

Fin février 2020, la mairie a pris la décision de maintenir le 7^{ème} Marché d'Elles. On commençait alors à parler de la Covid-19, sans jamais imaginer la situation sanitaire dans laquelle nous nous sommes trouvés 10 jours après. Pour nombre d'entre nous, ce Marché d'Elles a été la dernière sortie avant l'été. Exposantes de qualité et visiteurs étaient tous au rendez-vous dans une ambiance chaleureuse. En retour du questionnaire qui avait été mis à disposition des visiteurs, il ressort des appréciations très positives de cet événement qui s'est pérennisé au fil des années. Souhaitons donc longue vie au « Marché d'Elles ». La situation sanitaire actuelle nous conduit à annuler la manifestation de mars 2021; nous espérons pouvoir la reporter dans le courant du second trimestre 2021.



Beaucoup d'événements supprimés à cause de la Covid-19

Malheureusement, la pandémie provoquée par le Coronavirus nous a contraints à annuler bon nombre d'événements cette année. C'est ainsi que la cérémonie du 8 mai, la fête patronale, la fête de l'été et le concours des maisons fleuries n'ont pu avoir lieu. La fête de l'école, organisée habituellement en juin a été remplacée par la remise des dicos d'or. Nous avons pris la décision d'annuler la cérémonie du 11 novembre et le repas de Noël de l'école offert aux enfants qui sera remplacé par un goûter en classe. La fête de Noël organisée traditionnellement pour les enfants de la commune dans la salle des fêtes n'aura pas lieu.

Vie communale

Présentation brève et synthétique du budget primitif 2020

I - Le cadre général : maintenir le niveau et la qualité des services rendus tout en maîtrisant les dépenses

Le budget primitif annuel est un document prévisionnel qui prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et recettes pour l'année à venir. Il doit obligatoirement être sincère, exhaustif et équilibré.

Elaboré par l'ensemble des élus, cet exercice tient compte des choix des élus, mais aussi d'autres éléments non maîtrisables au niveau de la commune, tels que les dotations de l'Etat, les subventions à projet, les dépenses liées à l'augmentation du coût de la vie et d'autres dépenses obligatoires.

Il est normalement voté dans les premiers mois de l'année, pour assurer une gestion avisée des dépenses et recettes.

En raison de la crise sanitaire de 2020, la nouvelle équipe municipale élue quelques jours avant le confinement a pu « s'installer » officiellement fin mai seulement. De fait, le budget primitif a été voté exceptionnellement en juin de cette année.

Le budget se compose de deux sections : fonctionnement et investissement qui pourraient être comparées au compte courant et au compte d'épargne des particuliers.

II - La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement, inscrit pour un montant estimé à **1 326 981€** est destiné à la gestion des affaires courantes de la commune.

Les **dépenses** correspondent aux frais liés au fonctionnement et à l'entretien de l'ensemble des bâtiments et véhicules de la commune, aux charges du personnel, aux subventions accordées... Elles permettent d'assumer la vie quotidienne du village.

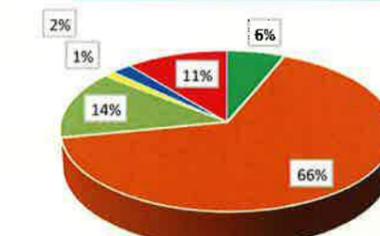
Exercice 2020	montant €	% montant global
Charges de personnel	551 950	42%
Fournitures, entretien, réparations, assurances, frais gestion courante	431 081	32%
Participations obligatoires	148 750	11%
Autres charges de gestion (indemnités, redevances, formation, subventions)	96 135	7%
Aléas	50 000	4%
Intérêts de la dette, charges financières	20 500	2%
Virement Budget investissement	28 065	2%



Les **recettes** proviennent notamment des sommes encaissées au titre des dotations versées par l'Etat, aux contributions de compensations du Grand Reims, aux impôts directs locaux, aux recettes de la crèche communale, aux redevances de prestations... ainsi qu'au report partiel du résultat des années antérieures.

A la fin de chaque année, la différence entre le total des recettes et celui des dépenses réelles constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Exercice 2020	montant €	% montant global
Impôts, taxes, compensations Grand Reims	869 302	66%
Dotations et participations de l'Etat	183 267	14%
Redevances et recettes crèche	83 210	6%
Report produit des années antérieures	146 542	11%
Loyers, locations de salles	15 500	1%
Recettes diverses	29 160	2%



En 2019, la capacité d'autofinancement, appelée aussi épargne brute a été de 61€ par habitant. Ce chiffre assez faible résulte des importants investissements de ces dernières années (achat terrain et construction de la cantine scolaire, achat et rénovation de l'ancien restaurant, réfection de la place de la Mairie).

L'objectif du budget 2020 pour la commune est de restaurer une bonne capacité d'autofinancement pour lancer les futurs projets structurants des années à venir.

Les dotations de l'État qui constituaient jusqu'alors une part importante des recettes d'une commune sont en baisse constante depuis plusieurs années. L'Etat affiche clairement sa position de laisser les communes s'appuyer sur les sources de financement locales pour fonctionner.

Zoom sur la fiscalité

La participation des contribuables locaux représente, en 2019, 30% du montant des recettes de fonctionnement. La commune a clairement affiché sa volonté de maintenir la stabilité de sa fiscalité à des taux particulièrement bas par rapport aux autres communes comparables dans le département.

Rappelons qu'en 2017, à l'occasion du rapprochement de Cernay avec la métropole rémoise, les élus de la commune ont décidé d'absorber la hausse de fiscalité engendrée par la fusion. Ainsi, contrairement à une grande majorité de communes intégrant le Grand Reims, les élus ont voté une baisse de la fiscalité communale pour compenser la hausse des taux de l'intercommunalité. Aucune pression fiscale supplémentaire n'a été effectuée à cette époque pour respecter un principe de neutralité fiscale pour les Sarnaciens.

Pour 2020, les prévisions de recettes ont nécessité une décision collégiale pour augmenter l'effort fiscal des contribuables. Le nouveau Conseil Municipal a donc délibéré sur une augmentation des taux.

Loin de rattraper les niveaux habituellement pratiqués dans les villages comparables à Cernay, cet effort fiscal permettra à la commune de maintenir le niveau de ses recettes pour projeter les investissements à venir et maintenir le niveau de services rendus attendu par les habitants.

La recette attendue portera à 37% la part des recettes de fonctionnement dans le budget 2020, et représentera pour les ménages une revalorisation moyenne d'environ 106€/an (source DGFIP 51).

Budget 2020	Commune 2013	Commune 2014 à 2016	Commune 2017 à 2019	Taux moyens nationaux	Taux moyens départementaux	Commune 2020
Taxe habitation	9,53%	10,19%	8,88%			8,88%
Taxe foncière sur le bâti	11,20%	11,97%	10,52%	21,59 %	25,85 %	15%
Taxe foncière sur le non bâti	11,54%	12,34%	5,72%	49,72 %	24,24 %	8,16%

III - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir : projets d'achats ou de constructions à moyen ou long terme qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune, remboursement des emprunts...



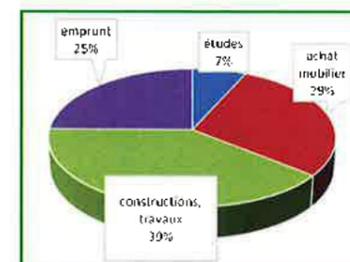
L'année 2020 sera très raisonnée en termes d'investissement, afin de reconstituer son épargne en se limitant aux priorités pour le village :

- Engagement des études pour la réhabilitation de l'ancienne cantine scolaire en vue d'un agrandissement du groupe scolaire Jean Moulin, dans la perspective de l'augmentation du nombre d'élèves inscrits,
- Complément d'équipements numériques à l'école
- Travaux d'améliorations de l'habitat dans les bâtiments communaux (école, bulle tennis...)
- Réfection du rond-point de l'Ecufine.

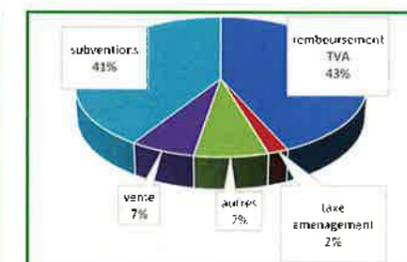
Concernant les réparations importantes à prévoir aux installations du parc Jean de la Fontaine, il n'a pas été donné suite aux devis présentés qui ne répondaient pas à notre attente et engageaient des coûts importants.

Aussi a-t-il été décidé de provisionner le budget nécessaire en 2021 pour investir dans des installations neuves. Le parc refait à neuf devrait voir le jour au printemps 2021.

Le budget primitif d'investissement dépenses et recettes 2020 a été inscrit à hauteur de **457 907€**, incluant les opérations d'ordre et le virement de la section fonctionnement de 28 065€ pour en assurer l'équilibre.



Prévisions des dépenses d'investissement 2020



Prévisions des recettes d'investissement 2020

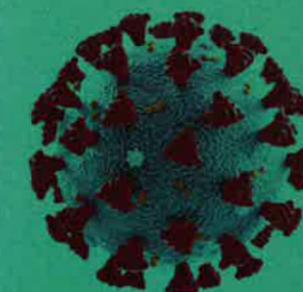
Covid-19

Depuis mars 2020, la commune vit au rythme de la crise sanitaire. Dès le début, les mesures préventives et tous les moyens ont été déployés pour assister au mieux la population : distribution de masques, moyens d'information, désinfection, protection des personnels...

Durant toutes ces périodes, une partie des salariés s'est organisée en « brigade polyvalente », pour travailler là où le besoin se faisait ressentir. Ainsi, le personnel du Club Ecureuil s'est mis à disposition de l'équipe enseignante à l'école, le personnel de la crèche a pris en charge les enfants des soignants de 3 à 10 ans, du personnel de la mairie a été affecté à la désinfection de tous les locaux communaux. Pendant toute la période de fermeture de la mairie, le maire et les adjoints ont tenu une permanence téléphonique quotidienne.

Côté équipements, c'est une somme de plus de 15 000€ qui a été dépensée jusqu'à ce jour pour mettre en place des moyens destinés à juguler la propagation du virus dans le village : gel, produits, distributeurs, marquages de sols, signalétique, masques, équipements informatiques pour permettre le télétravail du secrétariat...

Bien sûr, nous continuerons à mettre tout en œuvre pour la protection de chacun tant que cette épidémie ne sera pas maîtrisée.





Assurance de votre conduite d'eau : bon à savoir

Vous avez été sans doute nombreux à recevoir un courrier de la société Suez, vous proposant une assurance complémentaire pour garantir la conduite d'eau sur le domaine privé.

Sachez que cette assurance est inutile pour le moment, puisqu'elle est déjà comprise dans le prix de l'eau, dans le contrat en cours passé par la commune avec la Lyonnaise des eaux. Ce contrat est en vigueur et valable jusqu'au 31/12/2021.



Borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides

Les utilisateurs de véhicules électriques peuvent désormais recharger leur véhicule à Cernay.

En effet, une borne de recharge vient d'être implantée sur le parking de la place du village, derrière l'église. Cette borne a été installée par le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM).

L'objectif est d'encourager le développement du véhicule électrique afin de lutter contre la pollution de l'air et réduire notre dépendance aux hydrocarbures.

La borne contient deux prises. Deux véhicules peuvent donc se recharger à la fois.

La recharge peut se faire facilement via l'application smartphone « VIRTIA » en s'abonnant sur le site internet dédié. L'application installée permet en outre de géolocaliser les 57 bornes installées à ce jour dans le département de la Marne : modulo.register.virtaglobal.com/register.

Il en coûtera 1 à 2€/h pour les abonnés selon le créneau horaire choisi (22h à 7h ou 7h à 22h). Le coût sera majoré de 30% pour les personnes non abonnées.

Vigilance citoyenne

Comme vous le savez peut-être, deux dispositifs de vigilance citoyenne existent sur notre commune. Participation citoyenne, dispositif officiel du Ministère de l'Intérieur et Voisins Vigilants, dispositif privé qui couvre l'intégralité du territoire sarnacien.

La participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'une commune. Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie locale. En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien. **Si vous souhaitez connaître votre référent, n'hésitez pas à envoyer un mail à cernaylesreims.mairie@orange.fr.**

La plateforme Voisins Vigilants et Solidaires est un site web sécurisé communautaire permettant de mettre en relation les habitants de la commune. Pas besoin d'être expert en nouvelles technologies, le système d'alertes Voisins Vigilants a été conçu pour être accessible à tous. Performant et innovant, il informe instantanément chaque Voisin Vigilant dès qu'un danger potentiel est signalé par un voisin. **Pour vous inscrire, rendez-vous sur www.voisinsvigilants.org.**

Rappel de quelques règles de vigilance :

- Soyez attentif à votre environnement,
- Pour votre sécurité, n'intervenez pas seul et **COMPOSEZ le 17** en cas d'urgence mais également pour signaler tout comportement, toute personne, tout véhicule qui vous paraissent suspects.

PROTECTION PARTICIPATION CITOYENNE



En liaison immédiate avec la Gendarmerie Nationale



Dépôts sauvages : les moyens pour lutter contre ce fléau

"Tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge d'ordures ménagères sont interdits."

Les signalements de dépôts sauvages de déchets autour de Cernay se succèdent au quotidien. Un fléau général pour toutes les communes en périphéries des villes qui montre malheureusement le désarroi croissant des maires face à ces incivilités.

Les élus de Cernay sont particulièrement contrariés de ces actes de personnes extérieures au village, sachant chaque Sarnacien respectueux de son village.

L'intervention de notre service technique au quotidien et les actions curatives que nous avons déjà menées ces dernières années (opérations de nettoyage par les habitants) peinent à améliorer la situation.

Les dispositifs de dissuasion mis en place à certains endroits ne font que repousser le sujet un peu plus loin.

La difficulté pour identifier le responsable, le caractère peu dissuasif des sanctions ne contribuent pas à limiter ce phénomène. La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 introduit de nouveaux mécanismes juridiques qui vont normalement faciliter l'action des maires pour lutter contre les dépôts sauvages et renforcer les pouvoirs des agents verbalisateurs.

Demain, lors d'un dépôt sauvage, les délinquants se verront infliger une amende immédiate de 1500 € : celle-ci a été multipliée par 10. Leur véhicule sera également immobilisé.

Ces sanctions seront complétées : la contravention pour les petits dépôts sauvages passera prochainement de 68 € à 135 €.

En attendant, nous réfléchissons avec les propriétaires de l'Association Foncière, très souvent victimes de ces dépôts sur leurs terrains, à des aménagements qui pourraient nous aider à identifier les auteurs de ces méfaits. A titre individuel, n'hésitez pas à noter et à nous transmettre des plaques minéralogiques, ou toute marque de véhicule qui pourrait nous aider à identifier les personnes en train de pratiquer un dépôt sauvage.

Le projet d'une journée propreté envisagée en coordination avec les vigneron du village le 3 octobre dernier à l'occasion de la journée « Côteaux propres », n'a malheureusement pas abouti. Nous vous donnons rendez-vous aux beaux jours pour relancer le dispositif.

Propreté des voies, trottoirs et espaces publics

La propreté des voies, trottoirs et espaces publics est réglementée par l'arrêté municipal n°2018/04 du 24/01/2018.

Pensez en cette période automnale à assurer le nettoyage, le désherbage et le balayage des trottoirs et caniveaux en façade de votre propriété.

Voici quelques rappels :

Article 1^{er} - Il est interdit de jeter ou de déposer tout débris, déchets, résidus, eaux sales ou tout objet de nature à encombrer ou souiller les voies et espaces publics.

Article 2 - Le service technique de la commune nettoie régulièrement la voie publique. Toutefois, en dehors de ces actions, l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique. Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts. Il est recommandé de les composter à domicile ou de les déposer en déchetterie. En aucun cas ils ne doivent être mis dans les conteneurs. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Article 4 - L'entretien en état de propreté des gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées afin d'éviter les obstructions des canalisations et limiter les risques d'inondations en cas de grosses pluies.

Article 5 - Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

Article 7 - Les déjections canines doivent être ramassées par les propriétaires des chiens et déposées dans les poubelles. L'accès aux aires de jeux destinées aux enfants est interdit aux animaux.



A NOTER
Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons.

Urbanisme



Travaux de voirie

Depuis plusieurs mois, de nombreux chantiers de voirie sont en cours. La période de confinement ajoutée à la difficulté d'approvisionnement des matériaux de chantier au moment de la reprise ont décalé les échéances de fin de travaux.

Les travaux de la rue Saint-Martin ne sont pas terminés. Une période de test de circulation avec pose de panneaux d'indication de priorité sera organisée comme prévu.

L'enfouissement des réseaux du boulevard Pérard-Pérard René est terminé. Les travaux de voirie et la création d'un trottoir PMR ont débuté le 19 octobre pour une durée d'au moins 4 mois.

Concernant le projet de modification du plan de circulation de la commune, un comptage des véhicules sera effectué dans les prochaines semaines lorsque les travaux du Boulevard Pérard-Pérard René seront terminés. Le trafic sera comptabilisé sur plusieurs rues. Du résultat de ce comptage découleront de nouvelles zones limitées à 30 km/h, ainsi que le sens de circulation de la rue Saint Martin. D'autres aménagements pourront alors être envisagés.

Tout ce qu'il faut savoir sur la Déclaration Préalable de travaux

Avant de vous lancer dans des travaux pour votre habitation, ayez le réflexe de vous demander s'ils nécessitent une Déclaration Préalable de Travaux (DP). Voici les règles principales à connaître (selon articles R421-9 au R421-25 du code de l'urbanisme).

Extension : surélévation, véranda, cave, pièce supplémentaire... Vous pouvez créer jusqu'à 40 m² d'extension en déposant une DP. Si l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m² et qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, il faudra demander un permis de construire et recourir à un architecte.

Travaux modifiant l'aspect extérieur

Une DP est nécessaire dans les cas suivants : création d'une ouverture, changement de porte, fenêtre ou fenêtre de toit par un autre modèle, changement de volets (matériau, forme ou couleur), changement ou rénovation de toiture, transformation d'un garage de plus de 5 m² en pièce d'habitation, ravalement de façade.

Construction nouvelle : abri de jardin, barbecue fixe, carport, garage.

Une Déclaration préalable est nécessaire si cette construction répond à un ou plusieurs des critères cumulatifs suivants :

- Emprise au sol comprise entre 5 et 20 m²
- Surface de plancher comprise entre 5 et 20 m²
- Hauteur au dessus du sol inférieure ou égale à 12 m

Aux abords des monuments historiques, une DP est exigée pour toute construction quelle que soit sa taille.

Clôture : mur, haie, grillage...

Toutes modifications ou créations de clôtures font l'objet d'une DP.

Changement de destination d'une construction

Le changement de destination consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment. Attention si vous faites des travaux qui modifient la structure porteuse ou la façade du bâtiment, vous devez déposer une demande de permis de construire.

Piscine

En cas de construction d'une piscine non couverte, une DP est nécessaire lorsque la superficie du bassin est comprise entre 10 et 100 m². Si la piscine est couverte, la couverture fixe ou mobile ne doit pas dépasser 1,80 m de hauteur au niveau du sol. Les piscines hors sol installées plus de 3 mois par an suivent les mêmes règles.

Installation d'une caravane dans votre jardin

Si la caravane est installée moins de 3 mois par an, l'autorisation d'urbanisme n'est pas nécessaire (périodes de stationnement consécutives ou non). Au-delà de 3 mois, il faut déposer une DP.

ATTENTION : La commune est couverte par un plan local d'urbanisme (PLU).

Les règles locales d'urbanisme (PLU) peuvent imposer des restrictions spécifiques. Pensez à consulter le service de l'urbanisme de votre mairie ou l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine.

Intercommunalité

Cernay-lès-Reims au sein de la Communauté Urbaine du Grand Reims

Cernay-lès-Reims est l'une des 143 communes qui constituent la Communauté Urbaine du Grand Reims. Elle fait partie du pôle historique « Reims Métropole » qui compte 16 communes. Zoom sur la plus grande communauté urbaine rurale de France.

143 communes
300 699 habitants
1436 km²



La composition du Conseil communautaire

Suite aux élections municipales, le nouveau Conseil communautaire a été installé le 10 juillet 2020. Il est composé de **208 élus** répartis comme suit :

- commune de Reims : 59 sièges
- commune de Tinquieux : 3 sièges
- communes de Bétheny, Cormontreuil, Fismes, Witry-lès-Reims, Saint-Brice-Courcelles : 2 sièges chacune

- autres communes : 1 siège chacune

Les communes disposant d'un seul siège au conseil communautaire comme Cernay ont un conseiller communautaire suppléant.

Les vice-présidents

Le nombre de vice-présidents est fixé à 15, correspondant au maximum autorisé par la loi.

Chaque vice-président se voit confier une délégation de fonction et de signature, soit sur un domaine fonctionnel, soit sur un domaine lié à une politique publique de la Communauté Urbaine.

Notre maire Patrick BEDEK est vice-président en charge du Transport et du Plan de déplacement urbain (PDU).

Bon à savoir : compétences gérées par le Grand Reims

Au quotidien, certaines compétences sont gérées par le Grand Reims. Voici les compétences concernées et les services à contacter si besoin :

• eau et assainissement : **0 800 818 993** ou <http://www.grandreims.fr/545/eau-et-assainissement>, vous pouvez également contacter directement la Lyonnaise des Eaux : **0 977 408 408**.

• éclairage public : **03 26 77 71 73**,
• ordures ménagères, service « Tri Info » : **03 26 02 90 90**,
• transport scolaire pour les élèves scolarisés à Reims : **03 26 35 37 60**.

D'autres services sont désormais accessibles aux Sarnaciens comme Tréma, le service de transport public des personnes en situation de handicap, ou encore le service de transport à la demande, renseignements au **09 69 39 29 20**.

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

La composition du Conseil communautaire (3)

	Sièges	Pourcentage
Reims Métropole	79	37,98 %
Beine Bourgogne	9	4,32 %
Champagne Vesle	33	15,86 %
Fismes Ardre et Vesle	21	10,09 %
Nord Champenois	12	5,76 %
Rives de la Suipe	12	5,76 %
Tardenois	18	8,65 %
Vallée de la Suipe	7	3,36 %
Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims	17	8,17 %
TOTAL	208	100 %

Pour en savoir plus sur ces services, consulter le site de la commune : <https://cernay-les-reims.fr>

Témoignage



Denise et André hier

Souvenirs, souvenirs

Dans les années 30 on allait « au cinéma » au 1er étage de l'actuel Restaurant l'Art de Vivre où s'installait régulièrement un projectionniste ambulancier.

Entre les 2 Guerres Mondiales, les 120 ha de vigne avaient disparu des coteaux de Cernay au profit de l'agriculture. Ce n'est qu'après-guerre que les anciens propriétaires ont redemandé leur droit à replanter les 79 ha actuels.

Après la signature de l'Armistice en 1945, beaucoup d'Anglais ont vécu un certain temps à Cernay et avaient réquisitionné des maisons ainsi que la Salle des Fêtes.

C'est André Viville fils du « pays », qui nous a conté ces anecdotes parmi tant d'autres vécues au cours de ses 98 années.

Fils de cultivateurs-laitiers, il vit toute son enfance rue Saint-Martin, durant laquelle il rencontre son épouse Denise. Ils fréquentent assidument l'école de garçons et de filles rue Jules Ferry, d'où ils sortent tous les deux avec le Certificat d'Etudes en poche, classés 1er et 1ère

du Canton ! La réputation de la qualité de l'enseignement à Cernay avait pris ses lettres de noblesse !

André Viville aime avant tout travailler la terre et n'aurait jamais quitté Cernay si l'exode en 1940 ne l'avait pas contraint à partir avec sa famille dans la Nièvre.

Peu de temps après son retour, il est enrôlé de force au STO et part en Allemagne dans une fonderie à la production d'obus de « 77 ». Durant ces années de travaux forcés, André tient le coup grâce aux quelques colis « gourmandises » que Denise arrive à lui faire parvenir, et surtout pour les projets d'évasion qu'il fomentait durant des mois. Après une première tentative loupée, il réussit à s'échapper lors de son deuxième essai, au moment de la libération. Sans aucune information sur la signature de l'armistice, il met 3 mois à rentrer par ses propres moyens pour réapparaître à Cernay le 15 mai 1945. Tous ses proches avaient perdu espoir de le revoir après l'avoir attendu en vain chaque jour à la gare.

A l'automne 1945, André épouse Denise au Café du Centre et profite des produits de la ferme pour organiser une fête de 3 jours. Ils reprennent la ferme parentale rue Colbert et agrandissent leur famille

avec Alain qui décèdera en 2008 et Nicole qui partira brutalement à l'âge de 24 ans. La vie d'André est dense et pleine de projets.

Propriétaire d'une ferme agricole, ses yeux pétillent à l'idée de pouvoir un jour déguster son propre champagne. Aussi, quand les propriétaires de vignes réclament leurs droits à replanter de la vigne à l'après-guerre, André sollicite auprès des autorités une autorisation de droit à planter sur une surface de 2,4 ha. Il finit par obtenir cette autorisation sous réserve de planter du Chardonnay Blanc de Blancs.

Sans aucune connaissance viticole, André apprend à cultiver la vigne, prend des cours de taille tout en continuant à faire fonctionner la ferme.

5 ans après, le défi est relevé ! André déguste sa première bouteille de champagne « André Viville » avec Denise et ses enfants, et commercialise environ 2000 bouteilles/an.

Comme André avait encore de la ressource, il intègre le groupe de Pompiers Volontaires de la commune pendant plus de 20 ans et se prend au jeu de la vie communale en effectuant 24

ans d'élu municipal en tant que Conseiller Municipal, et 1^{er} Adjoint. Quand on évoque ses mandats successifs, André se rappelle :

- L'arrivée de l'école mixte à Cernay,
- Le nivellement de notre terrain de football avec son tracteur,
- Le début de la construction des 1ers chemins de vignes bétonnés avec l'Association Foncière sur lesquels il fait si bon se promener aujourd'hui.

Aujourd'hui, André est toujours aussi heureux dans sa maison de Cernay rue Colbert entouré de ses 4 arrières petits-enfants et de ses 2 petites-filles Sandrine et Valérie qui ont repris avec fierté l'exploitation des vignes de la famille. André vient de fêter en septembre dernier ses 75 ans de mariage avec Denise.

Un grand merci à lui qui a si bien su nous « raconter » en quelques lignes 98 années de vie, partagées entre ses 2 amours, Denise et son village.

Souhaitons longue vie à Denise et André !

Car le saviez-vous...

L'air semble bon à Cernay puisque nous avons fêté les 100 ans, le 20 août dernier, de Madame Gabrielle Deweirdt.

Denise et André aujourd'hui



ZACernay/Saint-Léonard

Le parc d'activités de Cernay/Saint-Léonard est à vocation industrielle, artisanale, logistique et de services. Sur les 145 ha que compte ce parc, 80 sont situés sur le territoire de Cernay, à droite de la route principale qui traverse la ZA lorsqu'on se dirige vers Reims. Le côté gauche de la route (où est implanté le Champagne Veuve Clicquot) est situé sur le territoire de Saint-Léonard.

Rappelons que le Conseil Municipal a voté en 2019 le nom des 4 nouvelles rues : rue du Chaperon, rue du Loup, rue de la Noue (où se trouve Chronopost) et rue des Terres. Voici la liste des entreprises implantées à Cernay.

Liste des entreprises

- | | |
|----|---|
| 5 | Sofinor |
| 6 | Chronopost |
| 7a | Soredis - Gedis |
| 7b | Cellules locatives : construction en cours |
| 8 | Libre |
| 9 | Cellules locatives : PC en cours d'instruction |
| 10 | Concession auto |
| 11 | Cellules locatives : PC délivré |
| 12 | Libre |
| 14 | Libre |
| 15 | Cellules locatives : Silix, Vinci |
| 16 | Logistique PC à déposer |
| 17 | Cellules locatives : PC en cours d'instruction |
| 18 | Kit Bag |
| 19 | AG Net |
| 20 | Cellules locatives |
| 21 | Cellules locatives : construction en cours |
| 22 | Option |
| 23 | Cellules locatives : construction en cours |
| 24 | EGDI – OMTEC |
| 25 | Logistique PC à déposer |
| 30 | AREFIM – Construction en cours |
| 32 | Cellules locatives |
| 33 | Transport : logistique : M. Mezzouj |
| 34 | PC en cours |
| 35 | AIR ADOM (maternel Medical)
ECO NET (lavage et preparation écologique de véhicules)
L'ARTELIER (ebeniste d'ART)
LES FRITES DE NOS REGIONS (produits frais pour restauration)
SIFO (installation FIBRE OPTIQUE)
KONE (ascenseurs)
et dans le bâtiment B la totalité pour la société BREWPARK
(produits pour brasseurs et distributeurs de Bières) |



La Semaine à Cernay

LUNDI

- Après-midi** **PÉTANQUE** Square La Fontaine Contact : Jean-Pierre PERRIN - Boulevard des Clèches
- 16H45-17H45** **YOGA ADULTES** avec M-Christine Salle Ch. Bosteaux Contact : Héliène FONTAR - 03 26 02 68 14
- 18H00-19H00** **YOGA ADULTES** avec M-Christine Salle Ch. Bosteaux Contact : Héliène FONTAR - 03 26 02 68 14
- 19H10-20H10** **YOGA ADULTES** avec M-Christine Salle Ch. Bosteaux Contact : Héliène FONTAR - 03 26 02 68 14
- 20H30-22H30** **DANSE WEST COAST SWING** Salle Ch. Bosteaux Contact : Martine MARTIN - 03 26 07 64 27

MARDI

- 09H15-10H15** **GYMNASTIQUE** avec Alexandra Salle Ch. Bosteaux Contact : Francis SONGY - 03 26 02 19 82
- 10H20-11H20** **GYM DOUCE** avec Alexandra Salle Ch. Bosteaux Contact : Francis SONGY - 03 26 02 19 82
- 13H30-16h30** **SCRAPBOOKING** 1 séance par mois Salle Ch. Bosteaux Contact : Claude NICOLAS - 03 26 07 23 54
- 14H00-17H00** **BRODERIE, TRICOT, TRAVAUX MANUELS** Salle J Scherr Contact : Danièle MARQUES - 06 44 19 63 90
- 17H30-18H30** **BABY TENNIS** dès 5 ans avec Benjamin Salle des sports Contact : Anne-Marie CAPUTO - 06 74 05 23 93
- 18H30-20H30** **TENNIS ENFANT** dès 6 ans avec Benjamin Salle des sports Contact : Anne-Marie CAPUTO - 06 74 05 23 93
- 18H30-20H00** **PEINTURE, DESSIN** ados et adultes avec Joëlle Salle J Scherr Contact : Joëlle LAURENCE - 03 26 48 04 68
- 18H00-19H00** **YOGA ENFANTS 10-13** avec M-Christine Salle Ch. Bosteaux Contact : Héliène FONTAR - 03 26 02 68 14
- 19H10-20H10** **YOGA ADULTES** avec M-Christine Salle Ch. Bosteaux Contact : Héliène FONTAR - 03 26 02 68 14
- 20H20-21H20** **GYM DE RENFORCEMENT** avec Marvin Salle Ch. Bosteaux Contact : Francis SONGY - 03 26 02 19 82
- 20H30-21H30** **TENNIS HOMMES** avec Benjamin Salle des sports Contact : Anne-Marie CAPUTO - 06 74 05 23 93

MERCREDI

- 9H00-10H30** **MARCHE NORDIQUE** Sortie Cernay route de Berru Contact : Evelyn ROSSIN - 06 71 70 25 49
- 14H30-18H30** **TENNIS ENFANTS** dès 6 ans avec Clément Salle des sports Contact : Anne-Marie CAPUTO - 06 74 05 23 93
- 14H00-15H00** **STREET'N'DANSE** 9-11 ans et + avec Sophie Salle Ch. Bosteaux Contact : Anne-Marie CAPUTO - 06 74 05 23 93
- 15H00-16H00** **STREET'N'DANSE** 6-8 ans avec Sophie Salle Ch. Bosteaux Contact : Anne-Marie CAPUTO - 06 74 05 23 93
- 18H00-20H00** **ART FLORAL** 1 fois par mois Salle J Scherr Contact : M. Thérèse MARCHIANO - 03 26 97 75 08
- 19H00-20H00** **TENNIS ADULTES** avec Clément Salle des sports Contact : Anne-Marie CAPUTO - 06 74 05 23 93

JEUDI

- 09H00-10H00** **GYMNASTIQUE** avec Alexandra Salle Ch. Bosteaux Contact : Francis SONGY - 03 26 02 19 82
- 10H15-11H15** **ÉTIREMENTS (Stretching)** avec Alexandra Salle Ch. Bosteaux Contact : Francis SONGY - 03 26 02 19 82
- 14H00-17H00** **CLUB AS DE CARREAU** Salle Ch. Bosteaux Contact : Nicole PECHEUX - 03 26 02 12 94
- 14H00-17H00** **PEINTURE SUR PORCELAINE** Salle J Scherr Contact : Claudine ROLLIN - 14 Bld des Clèches
- 19H00-20H00** **GYM DE RENFORCEMENT** avec Marvin Salle Ch. Bosteaux Contact : Francis SONGY - 03 26 02 19 82
- 20H10-21H10** **GYM DE RENFORCEMENT** avec Marvin Salle Ch. Bosteaux Contact : Francis SONGY - 03 26 02 19 82
- 20H00** **OENOLOGIE** 6 sessions par an Salle J Scherr Contact : François CIARAVELLA - 06 28 46 18 95

VENDREDI

- 9H00-10H30** **PREVENTION DES CHUTES** avec Alexandra Salle Ch. Bosteaux Contact : Francis SONGY - 03 26 02 19 82
- 9H00-12H00** **SCRAPBOOKING** 1 séance par mois Salle J Scherr Contact : Claude NICOLAS - 03 26 07 23 54
- 10H35-11H35** **ÉTIREMENTS (Stretching)** avec Alexandra Salle Ch. Bosteaux Contact : Francis SONGY - 03 26 02 19 82
- 13H30-16h30** **SCRAPBOOKING** 1 séance par mois Salle Ch. Bosteaux Contact : Claude NICOLAS - 03 26 07 23 54
- 14H00-17H00** **COUTURE** Salle J Scherr Contact : Chantal VAZE - 21 bis rue Drouet d'Erlon
- 20H00-21H00** **TANGO ARGENTIN** 1 fois par mois avec Angela Salle J Scherr Contact : Chantal VAZE - 21 bis rue Drouet d'Erlon

SAMEDI

- 9H00-10H30** **MARCHE NORDIQUE** Sortie Cernay route de Berru Contact : Evelyn ROSSIN - 06 71 70 25 49
- 10H30-11H30** **PILATES** avec Sophie Salle des sports Contact : Anne-Marie CAPUTO - 06 74 05 23 93

DIMANCHE

- SORTIE PÉDESTRE** Contact : Serge GOURDONNEAU - 06 80 60 22 75
- SORTIE VTT** Selon conditions climatiques Contact : Didier SIMUS - 06 21 68 25 60

SUR RÉSERVATION

- TENNIS ET BADMINTON** Salle des sports Contact : Anne-Marie CAPUTO - 06 74 05 23 93

Pour obtenir des informations sur les activités, contacter le responsable ou un des membres du Comité. Nous restons bien sûr à l'écoute de toute nouvelle proposition d'animation. Il n'est jamais trop tard pour participer à une activité. Il suffit de se présenter le jour où elle a lieu ou d'appeler le responsable ou un membre du Comité.

INFOS COVID :

Compte-tenu des conditions sanitaires actuelles, toutes les activités du CAC sont suspendues, à l'exception de la pratique de la gym à distance en visioconférence.

Voici le planning des cours de gym en visio au profit de tous les adhérents pendant la durée du (des) confinement(s) :

- Les lundis, mardis et jeudis à 9h30, gym avec Alexandra.
- Le vendredi à 9h30, stretching avec Alexandra.
- Le mardi à 20h et le jeudi à 18h30, gym de renforcement musculaire avec Marvin.

Les membres peuvent participer à plusieurs séances dans la semaine, en se connectant avec l'application Zoom.

Pour toute question concernant la tenue de votre activité, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de chaque responsable.

Par ailleurs, l'Assemblée générale du CAC, prévue initialement le 13 novembre, se tiendra dès que les salles municipales seront réouvertes au public.

Pour tout savoir sur votre Association, les déplacements des marcheurs ou les événements à venir, consultez les sites internet : <http://cacernay.free.fr> - <http://cacrando.fr> et [f CAC Cernay](https://www.facebook.com/CAC.Cernay)

Stage de foot pour les enfants : une belle réussite

La saison 2019-2020 du club de football a connu, malgré l'arrêt des compétitions en raison de la crise sanitaire, quelques belles réussites sportives. A noter la montée en Régional de l'équipe 2 Séniors et surtout la présence d'équipes dans toutes les catégories d'âge, dès 6 ans jusqu'aux vétérans.

Nous avons repris nos activités, dès que la situation sanitaire le permettait, par l'organisation d'un stage d'une semaine en juillet à destination des enfants de 5 à 15 ans. Une trentaine de jeunes, encadrés par 7 animateurs ont pu en bénéficier. Des moments partagés, appréciés de tous !

Nous envisageons de proposer ce type de stage aux vacances de printemps et durant l'été 2021. Nous accueillerons filles et garçons, licenciés ou non au club.

N'hésitez pas à vous renseigner au 06 83 88 88 33.



COMMUNICATION

Le secrétariat de mairie est ouvert

le **lundi** de 17h à 19h
 le **mardi** de 10h à 12h30
 le **mercredi** de 10h à 12h et de 14h à 18h
 le **jeudi** de 15h30 à 18h
 le **vendredi** de 15h à 17h

La médiathèque est ouverte

le **lundi** de 17h à 19h
 le **mercredi** de 10h à 12h et de 14h à 18h
 le **samedi** de 10h à 12h

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des contraintes sanitaires.

FLASH infos

Comment vous informer sur l'actualité de votre commune ?

La municipalité a mis en place de nombreux canaux de communication sous forme papier et digitale pour s'adapter aux usages de chacun et au degré de réactivité nécessaire :

- **Un panneau lumineux** : situé près de la boulangerie, au centre de la commune, il permet de diffuser de façon très réactive des messages courts. Vous avez également accès à ces informations en téléchargeant l'application CentoLive sur votre smartphone, ou en consultant le site internet de la commune. Le panneau est affiché en page d'accueil.
- **Un système d'alerte par SMS**. Il vous permet de recevoir sur votre téléphone portable les messages d'alerte de la commune. Pour pouvoir bénéficier de ce système, vous devez vous inscrire sur une plateforme par téléphone (composez le 03 67 79 60 60) ou tapez sur votre ordinateur le lien ci-dessous : <https://www.alerte-evenement.fr/MairieCERNAYLesREIMS-alerte/inscription/iframe>
Indiquez des numéros de portable seulement (2 portables par famille maximum).
- **Une page Facebook** « Mairie de Cernay Les Reims ». Créée en mars, pendant le confinement, elle permet de communiquer de manière très réactive des informations accompagnées de photos, sur la vie de la commune et les dossiers suivis par vos élus.
- **Un site internet** : il donne accès à des informations beaucoup plus détaillées sur la commune, son histoire, son fonctionnement, la vie pratique, les démarches administratives, l'économie locale et la vie associative. Pour améliorer sa lisibilité, il vient d'être complètement refait. Lien d'accès : <https://cernay-les-reims.fr/>
- **Un bulletin municipal** dans votre boîte aux lettres : magazine de 16 à 20 pages, organisé sous forme de rubriques; il retrace les événements passés et à venir, vous informe de la vie communale (travaux, investissements, budget, réglementation, infos utiles), les projets d'urbanisme, la vie associative, l'intercommunalité, les faits et histoires marquants du village.
- **Des bulletins flash sous forme papier et par mail** si nécessaire entre deux bulletins pour annoncer des événements.

PHARMACIES

de garde (2^{ème} semestre 2020)

Novembre		Décembre	
1 D	G PONFAVERGER	1 M	N BAZANCOURT
2 L	N WARMERVILLE	2 M	N PONFAVERGER
3 M	N BAZANCOURT	3 J	N WITRY LES REIMS
4 M	N PONFAVERGER	4 V	N CERNAY LES REIMS
5 J	N WITRY LES REIMS	5 S	
6 V	N CERNAY LES REIMS	6 D	G BETHENVILLE
7 S		7 L	N PONFAVERGER
8 D	G CERNAY LES REIMS	8 M	N BAZANCOURT
9 L	N BETHENVILLE	9 M	N WARMERVILLE
10 M	N BAZANCOURT	10 J	N WITRY LES REIMS
11 M	G BETHENVILLE	11 V	N CERNAY LES REIMS
12 J	N WITRY LES REIMS	12 S	
13 V	N CERNAY LES REIMS	13 D	G PONFAVERGER
14 S		14 L	N WARMERVILLE
15 D	G WARMERVILLE	15 M	N BAZANCOURT
16 L	N PONFAVERGER	16 M	N BETHENVILLE
17 M	N BAZANCOURT	17 J	N WITRY LES REIMS
18 M	N WARMERVILLE	18 V	N CERNAY LES REIMS
19 J	N WITRY LES REIMS	19 S	
20 V	N CERNAY LES REIMS	20 D	G CERNAY LES REIMS
21 S		21 L	N BETHENVILLE
22 D	G WITRY LES REIMS	22 M	N BAZANCOURT
23 L	N WARMERVILLE	23 M	N PONFAVERGER
24 M	N BAZANCOURT	24 J	N WITRY LES REIMS
25 M	N BETHENVILLE	25 V	G WARMERVILLE
26 J	N WITRY LES REIMS	26 S	
27 V	N CERNAY LES REIMS	27 D	G CERNAY LES REIMS
28 S		28 L	N PONFAVERGER
29 D	G BAZANCOURT	29 M	N BAZANCOURT
30 L	N BETHENVILLE	30 M	N WARMERVILLE
		31 J	N WITRY LES REIMS

Infos Pôle Médical

Pharmacie : 03 26 07 13 10
 Médecin : 03 26 03 95 35
 Cabinet dentaire : 03 26 47 69 48
 Kinésithérapeutes : 03 26 61 88 81
 Infirmières : 03 26 07 49 96
 Orthophoniste : 06 08 07 95 61

En dehors des heures d'ouverture, les week-end et jours fériés, appelez le 15 : le médecin régulateur du SAMU vous mettra en contact avec le médecin de garde sur le secteur.

G Garde les Dimanches et jours fériés. Les gardes du **SAMEDI** et de **veille de jour férié** sont assurées par la pharmacie de garde le **DIMANCHE** ou le jour férié.

N Urgences de nuit

BAZANCOURT	Pharmacie DEBOEUR-LIOUX	Tél : 03 26 03 31 19	53 rue Jean Jaurès
WITRY LES REIMS	Pharmacie de la Paix	Tél : 03 26 97 11 77	2 place Gambetta
WARMERVILLE	Pharmacie du Val des Bois	Tél : 03 26 03 83 45	7 rue du val des bois
BETHENVILLE	Pharmacie BEREHOUC-BIARD	Tél : 03 26 03 76 54	2 place du 8 mai 1945
PONFAVERGER	Pharmacie PARISEL-PRUVOST	Tél : 03 26 48 72 14	1 rue Journe
CERNAY LES REIMS	Pharmacie HERFSCHER-ACHOUR	Tél : 03 26 07 13 10	22 H rue Charles de Gaulle

IMPORTANT
 En cas d'urgence, prière de téléphoner à la pharmacie de garde
 AVANT VOTRE DÉPLACEMENT



Cernay
en direct

LE SAVIEZ
VOUS ?

Une croix érigée à Cernay à la mémoire de deux aviateurs

Si vous empruntez le chemin qui mène des vignes de Cernay à la tour du Mont de Berru et que vous pénétrez dans les bois, vous atteignez une clairière. Là vous découvrirez une croix en pierre sur laquelle sont gravés deux noms, un événement et une date :

"Lieutenant de Baillencourt et Adjudant Louis Desruelles, morts en service aérien commandé le 30 août 1938."

En effet, la nuit du 30 août 1938, le lieutenant de Baillencourt du 8^{ème} Régiment de Dragons, détaché au Centre d'Expérience Aérienne Militaire de Reims (observateur) et l'Adjudant Louis Desruelles (pilote) ont trouvé la mort au cours d'un vol à basse altitude présentant une grande utilité pour la sécurité des troupes à terre. La mission était simple : renseigner le commandement sur la progression d'une colonne motorisée circulant de nuit, tous feux éteints, sur un itinéraire balisé.

Malheureusement, vers 1h30 du matin, à un kilomètre à l'est de Cernay, l'appareil heurte le sommet des arbres, puis la colline, capote et prend feu suite à l'explosion de son réservoir. L'observateur est tué sur le coup, le pilote décède quelques heures plus tard à l'hôpital de Reims, suite à l'amputation de ses deux jambes.

Des habitants de Cernay, qui étaient enfants à cette époque, ont relaté que l'avion avait cisailé beaucoup d'arbres avant de s'écraser dans la clairière.

En 2013, à la demande et avec le concours de Michel Julien, habitant de Cernay-lès-Reims, la commune procède à la remise en l'état de la croix car elle avait subi des dégradations. Une commémoration du 75^{ème} anniversaire de la mort de ces deux aviateurs est organisée en septembre 2013, en présence d'un descendant du pilote Louis Desruelle.

Grâce à la ténacité de Michel Julien, aujourd'hui décédé, et à l'implication de Jany Ragaut qui entretient encore aujourd'hui la croix, la mémoire de ces aviateurs courageux, morts en service aérien commandé, est honorée comme il se doit. La commune les en remercie.

(Source : notes de M. JULIEN)

Site Internet

www.cernay-les-reims.fr

- Inscrivez-vous au Flash Infos

- Téléchargez Centolive

Responsable de la publication :

Patrick BEDEK

Comité de rédaction :

Dominique DELOUETTE, 1^{ère} Adjointe,

Carole MEILLEUR, conseillère municipale,

Christiane COLIN, conseillère municipale,

Thomas GUILLAUMONT, conseiller municipal

Comité de lecture :

Céline CRÉMONT

Rédaction/photos :

Dominique DELOUETTE

Carole MEILLEUR

Thomas GUILLAUMONT

Christian COLIN

Crédit photos : Adobe Stock

Tirage à 650 exemplaires
Ne pas jeter sur la voie publique